



Avoir le droit de visite de son ami en fin de vie

Par **bouisa**, le **01/04/2008** à **18:45**

il y a quelque mois mon ami avec qui je vis depuis 20 ans en couple(sans etre maries) est tombe gravement malade.j'ai fait les demarches pour le faire soigner .il s'avere qu'il a une tumeur au cerveau . Depuis, ces quelques mois je suis a son chevet tous les jours et m'en occupe comme toujours (visite ,toilette, ect...).dernierement son etat a empire et le corps medical ne lui donne plus longtemps a vivre.actuellement son cerveau lache prise et il ne reconnais pratiquement plus personne. (mon ami est une personne qui possede des biens ,surtout des terres .nous n'avons pas fait de papier pour que quoi que ce soit me revienne.) . sa famille l'ayant su a pris la decision de le mettre sous tutelle (sa soeur) et de le transporter a leur domicile pour qu'il finisse ces jours en m'interdisant de venir le voir .ils ont demenage depuis, et je ne connais pas du tout leur adresse .je suis dans le desarroi complet de ne plus revoir cet etre cher a mon coeur et a ma vie.je voulais l'accompagner jusqu'au bout . ses biens ne m'interesse en aucun cas. n'est je aucun droit de visite en temps que conjointe depuis 20 ans.pourquoi ne puis je pas l'avoir a la maison .il aurait temps voulu rester chez lui jusqu'a la fin . merci.